**une mission de conseil architectural portée par le département**

**Le Département met à disposition des particuliers et des collectivités un service gratuit de conseil en architecture**

**Un conseil adapté et gratuit**

Vous voulez **construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover** votre habitation…

Vous vous interrogez sur le choix de l’implantation, le choix des matériaux, la lecture des règles de construction, les intervenants bâtisseurs à solliciter…

**Un professionnel indépendant à votre service**

Le Département missionne des architectes indépendants, pour vous orienter dans la définition de votre projet, le choix d’implantation, l’aménagement d’un espace de vie, l’adaptation à la perte d’autonomie ou l’insertion dans l’environnement immédiat. Ils peuvent également vous informer sur les techniques d’isolation efficaces, le choix des matériaux, ou encore vous guider dans les démarches administratives et les différentes étapes d’un projet de construction…

**Des permanences sur rendez-vous deux mercredis par mois**

Sur la commune, votre interlocuteur est M. Clément DUBOSC.

Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous deux mercredi par mois à la Maison Départementale de l’Habitat et du Logement (MDHL) de Montbrison :

53, rue de la République, à Montbrison (visio possible sur certaines permanences)

**Pour prendre rendez-vous, contacter la MDHL de Montbrison au**

**04-77-96-56-66**

**Plus d’information : loire.fr**